

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 4 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mr GERFAULT Dominique donne pouvoir à Mme PRAIZELIN Alexandra
Mme ORIEUX Audrey donne pouvoir à Mme Jennifer JOBERT

Absents :
Mme LOISON Katy
Mr CONGNARD André
Mme DESPLATS Raphaëlle
Mme LENOGUE Patricia
Mr TUFFIER Jérôme
Mme BEAUDOIN Pauline

Convocation : 30/03/2022

Affichage : 06/04/2022

Secrétaire de séance : Mr Marc BERARDI

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

1 - BUDGET PRIMITIF 2022

1-1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2021 et propose de les maintenir pour 2022, à savoir :

Taxe foncière bâtie **44.63 %**

Taxe foncière non bâtie **35.29 %**

Le produit attendu s'élève à **942 390 €**.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal vote ces taux à l'unanimité.

1-2 VOTE DES SUBVENTIONS

Mr Michel COURCELLE présente le tableau des subventions pour 2022 :

SUBVENTIONS	Versé en 2021	Demandé en 2022	Proposé en 2022	Nbre d'enfants concernés
Associations de Beauvau :				
SOCIETE L'UNION (Boule de Fort)	150 €	200 €	200 €	
ANCIENS COMBATTANTS (Marcé - Beauvau)	Gerbes + SDF		Gerbes + SDF	
FGDON Marcé - Beauvau		60 €	60 €	
Associations de Chaumont :				
ANCIENS COMBATTANTS (Chaumont- Lué)	Gerbes + SDF		Gerbes + SDF	
AMICALE BIBLIOPHILE CHAUMONT	200 €	200 €	200 €	
FOLK CHAUM PAS	180 €	500 €	200 €	
Associations de Jarzé :				
AMICALE SAPEUR-POMPIERS			400 €	
ANCIENS COMBATTANTS (Jarzé)	Gerbes + SDF		Gerbes + SDF	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE MONTPLACE	600 €	600 €	600 €	
BIBLIOTHEQUE	900 €	900 €	900 €	
ESJ SECTION FOOT	640 €			
ESJ SECTION TENNIS	420 €	400 €		
ESJ SECTION TENNIS DE TABLE	280 €	800 €	260 €	
ESJ SECTION PETANQUE				
MULTISPORTS JARZE VILLAGES (MJV)	1 160 €			
LES CHASSEURS REUNIS		300 €	300 €	
LYRE JARZEENNE	1 500 €	500 €	500 €	
SOCIETE L'ESPERANCE (Boule de Fort)		2 000 €	2 000 €	
Association FREE JARZ'		200 €	200 €	
Associations de Lué-en-Baugeois :				
CLUB DE L'AMITIE (Lué)	400 €	400 €	400 €	
COMITE DES FETES (Lué)	500 €	700 €	700 €	
CERCLE DE L'UNION DE Lué (Boule de Fort)		2 500 €	2 500 €	
ASS SPORT CULTURE ET LOISIRS LUE		400 €		
Associations sportives et culturelles hors commune (20€ par enfant) :				
DURTAL VELO		40 €	40 €	2
ASSOCIATION JUDO JU-JITSU DU LOIR	20 €	60 €	60 €	3
ASSOC KARATE CLUB BAUGEOIS	180 €	180 €	100 €	5
Autres :				
FONDATION DU PATRIMOINE	160 €	160 €	160 €	
ASSOCIAT LES RESTAURANTS DU CŒUR	310 €	276 €	276 €	
Sous Total	7 600 €	11 376 €	10 056 €	
Participations :				
VILLES ET VILLAGES FLEURIS (2020 – 2021)	100 €		50.00 €	
AUDITEURS CONCERT DE CHAUMONT	230.50 €			
TRANSPORT SCOLAIRE	2 170.00 €	2 420.00 €	2 420.00 €	
OGEC ECOLE ST JEAN (nb élèves x coût fonctionnement/année scolaire)	54 179.80 €	53 092.00 €	53 092.00 €	
	64 280.30 €	66 888.00 €	65 618.00 €	

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces subventions.

Arrivée de Mme Sylvie HEUVELINE à 21h10

1-3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

✓ Présentation par chapitres du Budget

• **Budget Communal / Fonctionnement**

SECTION FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CHAPITRES	BP 2021	CA 2021	BP 2022		
011	Charges à caractère général	552 500	550 052	651 975	013	Atténuations de charges	1 500	411	1 000
012	Charges de personnel	988 450	988 449	1 074 360	70	Produits de service	177 350	193 465	199 000
014	Atténuations de produits	20	0	0	73	Impôts et taxes	1 090 819	1 229 150	1 247 594
65	Autres charges de gestion courante	291 150	287 656	279 490	74	Dotations et participations	836 427	776 934	777 347
66	Charges financières	7 247	7 246	6 029	75	Autres produits de gestion	34 000	51 871	40 000
67	Charges exceptionnelles	1 000	660	1 000	76	Produits financiers	0	0	0
022	Dépenses imprévues	9 287	0	76 691	77	Produits exceptionnels	1 500	19 297	25 000
023	Virement à la section d'investissement	765 503	0	400 000	042	Opérations d'ordre	0	0	0
042	Opérations d'ordre	49 748	49 748	7 626					
	Sous-total	2 664 906	1 883 814	2 497 171.48		Sous-Total	2 141 596	2 271 128	2 289 941
						Report N-1	523 310	523 310	207 230.48
	TOTAL	2 664 906	1 883 814	2 497 171.48		TOTAL	2 664 906	2 794 438	2 497 171.48

• **Budget Communal / Investissement**

SECTION INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CHAPITRES	BP 2021	CA 2021	BP 2022		
20	Immobilisations corporelles	20 000	0	26 800	013	Subventions d'investissement	36 527	69 252	19 385
					16	Emprunts et dettes assimilés	900 000	0	750 000
21	Immobilisations corporelles	1 752 912	658 565	1 058 999	10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000	102 535	812 557
					023	Immobilisations en cours	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	118 893	118 892	116 375	165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	87 000	87 000	84 000	27	Autres immobilisations financières	0	0	0
10	Dotations et fonds divers	6 145	6 145	0	24	Produits cessions immobilisations	0	0	0
040	Opérations d'ordre	0	9 913	0	21	Virement de la section fonctionnement	765 503	0	400 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	040	Opérations d'ordre	49 748	49 748	7 626
	RAR			137 498	041	Opérations patrimoniales	0	0	0
	Sous-total	1 984 950	870 603	1 423 672		Sous total	1 901 778	221 535	1 989 568.55
	Besoin de financement N-1	0	0	565 894		Excédent N	83 171	83 171	0
	TOTAL	1 984 950	870 603	1 989 568.55		TOTAL	1 984 950	304 708	1 989 568.55

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 à l'unanimité.

2 – JOURNEE CITOYENNE 2022

Mr David LUCIEN, présente les chantiers à valider pour la journée citoyenne du samedi 21 mai 2022 :

N°	Chantier	Lieu de réalisation	Heure RDV matin	Nb personnes min/max	Référent élu/responsable	Référent agent
1	Nettoyage de la mare la Dame Blanche Finir la construction de la cabane	Richebourg Beauvau	9h	6 à 8	Marc Bérardi	Erwan Chabrun
2	Fabrication de décorations de Noël en palettes/bois	Atelier communal Jarzé	9h	4 à 20	Dominique Gerfault	Patrice Voluette
3	Semis vivaces au pied des murs	Bourg Jarzé	9h	4 à 15	Yves Gourdon	Julie Chardon
4	ramassage déchets/balayage trottoirs/rues	Bourg/campagne Jarzé	9h	4 à 32	Cédric Joussaume	Daniel Ménard
5	ramassage déchets/balayage trottoirs/rues	Bourg/campagne Lué	9h	4 à 15	Anita Mauxion	Daniel Ménard
6	Nettoyage salle des associations	Salle des associations Lué	9h	3 à 4	Colette de la Perraudière (club de l'amitié)	N/A
7	Balisage des chemins de randonnée	Circuit 2 départ parking co-voiturage	9h	2 x 4	Dominique Chapon	Rémi Fournier
8	Réalisation de boîtes à mégots	Atelier municipal Jarzé	9h	4 à 15	Sylvie Heuveline	Jennyfer Delamarche
9	Rénover abords et nettoyage du terrain arbres fruitiers	Terrain arbres fruitiers Beauvau	9h	4 à 15	À définir	Thomas Hainault Guillaume Binesse
10	Dégager la végétation des balisages et ramassage déchets des sentiers PDIPR	Sentiers PDIPR Beauvau	9h	4 à 15	À définir	N/A
11	Répeindre piliers cimetière	Cimetière Beauvau	9h	4 à 6	À définir	Thomas Hainault Guillaume Binesse
12	Nettoyage boiseries / vitres + intérieur	Bibliothèque Chaumont	9h	4 à 6	Claire Routier (association Bibliothèque de Chaumont)	N/A
13	Préparation collation	Atelier municipal Jarzé	À définir	4 à 6	Elisabeth Marquet	N/A
14	Préparation collation	Mairie Lué	À définir	2 à 3	Michel Courcelle	N/A
15	Préparation collation	Mairie Beauvau	À définir	2 à 3	À définir	N/A
			Nb max	200		

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la date, les chantiers et le nombre de participants maximum de la journée citoyenne 2022.

3 – PROJET PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE BEAUVAU

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n°2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTCEV),

Madame le Maire expose,

La société Soleil du Midi Développement (SDMD) a identifié un site favorable au développement de centrales photovoltaïques au sol. Ces sites se situent :

- lieu-dit Les Dohinières, sur la parcelle n°355, section 025 B, Les Landes BEAUVAU, ancienne décharge ;

Les partenaires SCIC ENERCOOP Pays de la Loire et SDMD envisagent de développer un parc solaire coopératif d'une puissance de l'ordre de 300 kWc chacun, ce qui correspond à la consommation annuelle de 250 habitants.

Afin que la société Soleil du Midi Développement puisse lancer toutes les études pour obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction des parcs solaires, à la revente de l'électricité à ENERCOOP, ainsi que le raccordement au réseau électrique d'ENEDIS, une promesse de bail emphytéotique doit être signée. Celle-ci précise les principaux termes du bail emphytéotique à venir, dont le loyer annuel.

Ainsi, dès lors que l'ensemble des autorisations seront obtenues par la société Soleil du Midi Développement et à ses frais, le bail emphytéotique pourra alors être signé afin que les travaux de construction puissent débiter sur chaque site.

CONSIDERANT, que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,

CONSIDERANT, l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur cette ancienne décharge,

Madame le Maire expose sur la pertinence de ce projet portant sur l'intérêt général de produire de l'énergie renouvelable, et afin que la société SDMD puisse lancer toutes les études pour obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction du parc solaire, ainsi que le raccordement au réseau électrique d'ENEDIS,

Et propose au Conseil Municipal :

De donner un avis favorable à la création du parc solaire photovoltaïque porté par la SCIC ENERCOOP Pays de la Loire et la société SDMD ;

De l'autoriser à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et d'autoriser la société Soleil du Midi à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet photovoltaïque.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

4 – AFFAIRES DIVERSES

- Lundi 11 avril : portes ouvertes de l'Espace jeunes

- Initiative Espace Jeunes « On sème le printemps » : la CCALS organise une animation intergénérationnelle le vendredi 15 avril de 10h à 17h « Fleurir le Square Claire Fontaine » avec les habitants, le service technique, l'association Free Jarz', la Ronde des Années et les résidents de la maison de retraite de Jarzé.

- Déploiement d'agents de la CCALS pour aider la population à la manipulation des outils numériques : une référente Anjou numérique, tiendra une permanence hebdomadaire les mercredis après-midi dans la salle de réunion de l'Espace Culturel de Jarzé, gratuit, avec ou sans rendez-vous.

- Festiv'ALS « ô Fil des Arts » : Mr Marc BERARDI informe que la CCALS organise le FESTIV'ALS « O FIL DES ARTS » les 20, 21 et 22 mai 2022. Une Convention sera établie entre la Communauté de Communes et la commune de Jarzé Villages afin de convenir des conditions d'accueil des représentations qui auront lieu sur la commune.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition a été faite aux Consorts Bellier pour acquérir, au prix de 10 000 €, la licence IV leur appartenant. Celle-ci était exploitée par le gérant du bar Le Ty'rade jusqu'à sa fermeture définitive en 2019.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 mai 2022 à 20h30